



AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE (COJ)

RELATIF AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Rendu le 30 janvier 2018

Sommaire

Le cadre de la contribution du COJ	3
Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse	
La saisine concernant le service national universel	
L'avis du COJ	
L'explicitation des objectifs du service national universel	5
Développer l'esprit de défense	
Instaurer la mixité sociale	
Développer l'engagement et la citoyenneté	
Accompagner l'insertion sociale et professionnelle	
Les points à questionner et à préciser	7
Un service national universel obligatoire ou non ?	
Quel public visé ?	
Quels contenus ?	
Le SNU doit-il privilégier l'internat ou l'externat ?	
Quel coût et quels financements ?	
Quel pilotage et quelles modalités de gestion ?	
Quelle durée et quel rythme ?	
Quel nom pour quel message ?	
Les scénarios envisagés : forme et contenu	11
Scénario 1 - JDC et engagement « Une semaine de service national universel »	
Scénario 2 - Mixte « Deux semaines de participation obligatoire et deux semaines d'engagement volontaire »	
Scénario 3 - Pluriel « Un mois de service national universel »	
Scénario 4 - Militaire « Un mois de service national militaire »	
Conclusion	22

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Créé par le décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a été installé le 26 janvier 2017. Placé auprès du Premier ministre, le COJ remplace trois instances consultatives existantes, le Conseil National de l'Education Populaire et de la Jeunesse (CNEPJ), le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) ainsi que le Conseil National des Missions Locales (CNML) pour une partie de ses missions.

Le COJ est composé de huit collèges qui assurent la représentativité et la diversité des acteurs contribuant à la construction des politiques publiques en faveur de la jeunesse : (1) l'Etat, (2) les collectivités territoriales, (3) les jeunes et leurs organisations, (4) les associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, (5) les acteurs de l'insertion des jeunes, (6) les partenaires sociaux, (7) les membres associés et enfin (8) les personnalités qualifiées.

Le COJ représente l'aboutissement d'une refonte des politiques de jeunesse. Outre son objectif de simplification et de lisibilité, il vise aussi et surtout à réunir en son sein les acteurs majeurs des politiques de jeunesse et à accorder une plus grande place aux jeunes. En plus d'un collège représentant les jeunes et leurs organisations (collège de 15 membres soit le collège le plus nombreux, à égalité avec le collège des partenaires sociaux), le Gouvernement a souhaité confier à un jeune issu des mouvements de jeunes, Monsieur Simon BESNARD, la Présidence du Conseil.

La saisine concernant le service national universel

L'article 1er du décret de création du COJ permet à celui-ci d'« adresser au Gouvernement toutes propositions relatives aux politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire ».

Le COJ a donc décidé, au vu de l'importance du sujet pour l'ensemble des jeunes (600 000 à 800 000 jeunes concernés chaque année), de s'autosaisir de cette question afin de transmettre au Gouvernement son avis et d'apporter ainsi une contribution au comité d'experts de haut niveau qui devrait être installé au premier semestre 2018 afin de proposer au Gouvernement des modalités de mise en œuvre du service national universel.

Dans la phase de réflexion sur les objectifs, les contenus et la forme du SNU, le Conseil considère qu'il sera nécessaire de nouer des liens entre le COJ et le comité d'experts, soit par une représentation du COJ dans celui-ci, soit sous la forme d'une audition.

L'avis du COJ

Le présent avis formule une analyse globale sur les conditions de création d'un service national universel, réalisée par les membres du COJ dans ses diverses composantes

Les travaux du COJ se sont centrés sur trois aspects : tout d'abord, une réflexion sur les objectifs recherchés par la mise en place d'un service national universel ; ensuite, une identification des questions clefs auxquelles il convenait d'apporter des réponses afin de pouvoir définir le périmètre, les modalités et le contenu de ce service national universel ; enfin, et sur la base de ces analyses, des scénarios-types ont été travaillés afin d'esquisser de manière concrète ce à quoi pourrait ressembler ce service national universel.

Au regard des fortes réserves à un service national obligatoire exprimées par les jeunes membres du COJ, il apparaît indispensable que les jeunes soient associés au processus de construction du service national universel, sur le fond et la forme. C'est l'une des conditions majeures de sa compréhension et de son acceptation par tous.

L'explicitation des objectifs du service national universel

Le Président de la République a souhaité inscrire le projet de service national universel autour de deux thèmes centraux : la cohésion républicaine et la résilience de la société française¹. La cohésion républicaine renvoie aux thématiques de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle, des valeurs de la République, de l'engagement, du partage et de la solidarité. La résilience de la société française fait davantage écho aux thèmes de la politique de défense et de sécurité de la France, les gestes qui sauvent, le lien armée-Nation et « l'esprit de défense ».

Les différentes prises de parole et communications autour du service national universel (SNU) font ressortir trois principaux objectifs. **Le COJ recommande d'ajouter un quatrième objectif relatif à l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.**

- **Développer l'esprit de défense**

Ainsi que le précise le Livre Blanc « Défense et Sécurité Nationale 2013 », « La défense et la sécurité de la Nation reposent sur l'intervention des institutions publiques, civiles et militaires. Elles requièrent la sensibilisation, l'association et l'adhésion de l'ensemble de nos concitoyens. Les français sont acteurs et responsables de leur propre sécurité. L'esprit de défense, au sens le plus large du terme, est à cet égard le premier fondement de la sécurité nationale. Il est la manifestation d'une volonté collective, assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin. ».

L'esprit de défense est défini par tout ce qui concourt à la prise de conscience que l'espace dans lequel nous vivons, les valeurs que la République porte, et les libertés conquises, méritent d'être promues car elles peuvent à tout moment être remises en cause.

- **Instaurer la mixité sociale**

L'instauration de la mixité sociale apparaît également être le cadre, voire l'un des objectifs poursuivis par le service national universel. Cet objectif de mixité sociale peut néanmoins être compris, selon le COJ, de façon multiple : il peut en effet s'agir de regrouper des jeunes issus de milieux sociaux différents sur une durée déterminée afin de partager les mêmes temps de formation, d'apprentissage et d'échanges. Il s'agit de proposer à des groupes de jeunes de réfléchir, apprendre, travailler sur des sujets et des projets, ensemble et, par ce biais, de construire une mémoire commune, indispensable à la construction de la citoyenneté. Ces jeunes n'auront peut-être pas habité les mêmes quartiers, fréquenté les mêmes écoles mais ils auront partagé une expérience collective : celle du service national universel. D'autres dispositifs, plus modulables, peuvent être mobilisés en fonction du choix du jeune et consistant à conduire ce dernier à vivre une expérience d'engagement en dehors de son milieu d'origine (dans une association en tant que bénévole, par un service civique, etc.).

¹ Discours du candidat sur la politique de défense – 18 mars 2017.

- **Développer l'engagement et la citoyenneté**

Le SNU vise explicitement un autre objectif : « Mettre en place un service national universel est une voie qui permet de sortir de l'individualisme au profit d'un engagement collectif ».

Cet objectif est compris par le COJ comme une occasion donnée aux jeunes d'être informés, dans leur parcours d'accès à l'autonomie, des différentes formes d'engagement possibles. En effet, l'engagement peut se définir comme la forme la plus aboutie d'une citoyenneté active. Cela peut se traduire de deux manières : soit en proposant aux jeunes de vivre une ou des expérience(s) de citoyenneté, soit en éduquant les jeunes à la citoyenneté à partir d'un socle commun. La mise en place d'un SNU peut proposer l'une, l'autre ou les deux options en les articulant.

S'agissant de la forme prise par l'engagement, il peut s'agir d'un engagement militaire, dans la sécurité civile ou encore d'une expérience de bénévolat ou d'engagement en service civique, en service volontaire, etc. Par ailleurs, il ne faut pas confondre service national à caractère obligatoire et service civique qui est un processus fondé sur le volontariat et centré sur l'individu, dans un processus d'engagement.

En termes de contenu et d'expérience d'engagement, le COJ privilégie largement le volet engagement civil au volet militaire qui doit rester, selon lui, optionnel. Il apparaît surtout essentiel pour le COJ que les jeunes soient acteurs de leur propre parcours et qu'ils puissent considérer le SNU comme une opportunité offerte de multiplier des expériences et non comme un parcours imposé.

- **Accompagner l'insertion sociale et professionnelle**

Au-delà des objectifs annoncés par le Président de la République, le COJ voit au travers du SNU l'opportunité de poursuivre un **quatrième objectif**, pris aujourd'hui en compte lors de l'actuelle Journée de Défense et Citoyenneté (JDC), notamment en termes de repérage des jeunes en difficulté au travers **d'un objectif spécifique d'insertion des jeunes**², même s'il ne doit pas se confondre avec un dispositif d'insertion. Le SNU pourra par conséquent utilement s'inscrire dans le parcours d'insertion des jeunes à différents niveaux, qu'il s'agisse de l'insertion sociale mais aussi professionnelle : repérage de l'illettrisme mais aussi accès aux droits, éducation à la santé et à la sexualité, connaissance des administrations, éducation au numérique, etc. En plus de la formation aux droits, c'est également une occasion de présenter divers métiers – dont ceux de la défense mais aussi d'autres domaines – dans des temps dédiés à l'orientation et d'identifier les freins à l'emploi et à la formation favorisant ainsi la présentation des dispositifs pouvant accompagner le jeune.

Le COJ rappelle que ces objectifs doivent être poursuivis pour l'ensemble de la population et ne peuvent dépendre des seuls efforts de la jeunesse.

² Cf. discours du 18 mars 2017 : « (le SNU) aidera ainsi les jeunes à préparer leur entrée dans la vie professionnelle comme dans leur vie de citoyen. »

Un service national universel obligatoire ou non ?

Le COJ comprend par « universel » un dispositif s'adressant à tous les jeunes qui veulent y participer alors que, s'il est obligatoire, cela implique que tous les jeunes doivent y participer³. **La position majoritaire du COJ est d'être favorable à un service national universel non obligatoire, au sens de « ouvert à tous les jeunes de manière volontaire ».**

Si néanmoins le caractère obligatoire du service national devait être retenu, il conviendrait alors de veiller à garantir une mixité sociale effective et à éviter la multiplication des dérogations. De ce fait, le SNU serait susceptible – en fonction des modalités de sa mise en œuvre - de provoquer une rupture dans le parcours de formation, d'emploi ou dans la vie familiale du jeune. Il conviendrait donc que ces situations soient prises en compte dès la conception du service national. Il sera notamment nécessaire de réfléchir aux dérogations ou aménagements possibles pour certains publics spécifiques : jeunes parents isolés, jeunes entrepreneurs, salariés ou en apprentissage, jeunes en situation de handicap.

L'option d'un service national obligatoire fait également craindre un régime de sanctions en cas de non réalisation du service national avec une impossibilité de passer un concours de la fonction publique, de passer son permis de conduire ou d'entrer à l'université.

Qu'il soit obligatoire ou non (mais *a fortiori* s'il est obligatoire), il faudrait que le SNU se traduise par une montée en qualification ou au moins par la reconnaissance et la valorisation dans l'emploi des compétences acquises pendant le service national. Pour être favorablement accueilli par les jeunes, il devra représenter une expérience enrichissante, constituer un « tremplin » pour eux.

Le COJ préconise un système d'équivalence au SNU, par exemple, une période de service civique déjà effectuée, un engagement comme réserviste ou du bénévolat dans une association d'éducation populaire depuis plusieurs années.

Quel public visé ?

Dans une logique d'inclusion et de mixité sociales, le COJ recommande que le SNU soit ouvert à tous les jeunes résidant sur le territoire français sans qu'aucune distinction ne soit opérée entre son application en métropole et dans les territoires ultramarins.

La question de l'âge ne fait pas consensus. En effet, pour une partie des membres du COJ, la tranche d'âge 18-21 ans, annoncée par le Président de la République, doit être élargie à partir de 16 ans afin de permettre la participation des jeunes en situation de décrochage scolaire. Pour d'autres, elle devrait même couvrir la période de 16 à 25 ans, à l'instar du service civique.

³ Une variante est celle d'un service obligatoire en fonction des capacités (dérogations encadrées : enfants à charge, incapacité physique, ...).

Quels contenus ?

Pour les membres du COJ, le SNU ne doit pas être le cadre d'enseignements formels mais l'occasion de faire l'expérience du débat, de la confrontation d'idées, de la prise de parole et de responsabilité, etc.

Le portage du SNU doit s'appuyer sur le savoir-faire de l'éducation populaire qui favorise, à partir de méthodes actives et basées sur une relation de confiance, la participation de tous. Chaque jeune doit être considéré comme le premier acteur de son SNU. Une large place devra être faite au collectif, à l'apprentissage par l'action et à la mobilisation de nombreux partenaires.

Pour assurer la réussite du SNU et susciter son intérêt chez les jeunes, cette approche paraît indispensable.

Les contenus doivent répondre aux quatre objectifs identifiés :

- Développer l'engagement et la citoyenneté ;
- Instaurer la mixité sociale ;
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle ;
- Développer l'esprit de défense.

Pour le COJ, le service national doit s'inscrire dans le parcours du jeune (parcours citoyen et parcours de vie) et ne constitue pas un dispositif d'insertion en tant que tel. Comme indiqué, établir un lien avec le volet éducatif apparaît donc indispensable (sur les questions d'orientation, d'accès aux droits, de savoir-vivre en société/ensemble). Il faut penser ce dispositif en complémentarité avec l'école et d'autres acteurs.

Le SNU doit-il privilégier l'internat ou l'externat ?

Les avis divergent sur ce sujet. Les partisans de l'internat soulignent que cela permettrait de favoriser un travail sur la vie collective et donc la mise en œuvre de méthodes pédagogiques actives. D'autres soulignent les difficultés de gestion et les coûts induits par cette option.

Quelle que soit l'option retenue, il sera essentiel de réfléchir aux conditions à réunir pour permettre la mobilité de l'ensemble des jeunes, notamment en zone rurale ou vers le ou les lieux dédié(s) au SNU.

Quel coût et quels financements ?

Les membres du COJ ont travaillé sur le SNU, sans connaître précisément le budget qui pourrait être alloué à la mise en œuvre de ce dispositif. Pour autant, ce point constitue un élément déterminant. Si la fourchette haute avançant un coût autour de 30 milliards d'euros (coûts d'investissement et de fonctionnement sur plusieurs années) devait être confirmée, le rapport coût/bénéfices de ce dispositif apparaîtrait disproportionné aux membres du COJ au regard des priorités des politiques de jeunesse.

Il conviendra de clarifier l'origine des financements et de s'assurer que ceux-ci ne viennent pas au détriment de dispositifs ou de mesures existantes.

Par ailleurs, en cas de délégation aux associations de la mise en œuvre de certaines composantes de ce SNU (cf. scénarios présentés infra), il conviendra d'éviter de mettre en concurrence les associations entre elles.

La question de l'indemnisation des jeunes, notamment dans le cas où le SNU serait obligatoire et concernerait des jeunes en emploi ou des parents isolés, mérite d'être posée.

Quel pilotage et quelles modalités de gestion ?

Fort de la diversité des acteurs de jeunesse qu'il réunit, **le COJ considère que le pilotage du dispositif doit être interministériel** à l'instar des propos de la ministre des armées : « [le SNU] concerne d'autres ministères, les collectivités locales et les acteurs de la société civile et du monde associatif. »⁴.

Comme envisagé dans le cadrage des travaux par le Gouvernement, **l'expérimentation avant la généralisation du service national universel paraît indispensable** car l'ampleur du dispositif, eu égard au nombre de jeunes concernés, rend problématique sa généralisation immédiate. Dans ce cadre, il semble intéressant, selon certains membres du COJ, de réaliser l'expérimentation prévue en testant plusieurs formats et de les évaluer avant d'envisager la généralisation du format finalement choisi. A l'issue de cette étape préalable, le COJ pourrait être associé à son évaluation dans une perspective de comparaison internationale (incluant notamment le dispositif allemand).

Quelle durée et quel rythme ?

Une durée d'un mois, conforme à l'annonce initiale, apparaît favorable au développement de la dimension collective, de l'esprit de groupe. Si ce service national universel doit constituer un rite de passage, un temps où l'on fait société, où l'on se rassemble, l'on crée du lien, il doit être continu. En revanche, un service discontinu⁵ permettrait plus de souplesse et pourrait favoriser une plus grande mixité en évitant notamment que tous les étudiants, par exemple, ne se concentrent aux sessions organisées en juillet et en août. Il apparaît important que les organisateurs veillent à garantir une mixité sociale et culturelle effective.

Encore une fois, pour assurer la réussite du SNU et susciter son intérêt chez les jeunes, donner la possibilité à chaque jeune d'organiser son temps est un facteur facilitant non négligeable.

⁴ Discours de clôture de la ministre des armées - Université d'été de la Défense 2017 - Toulon, le 5 septembre 2017

⁵ Dans l'hypothèse d'un SNU de quatre semaines, un jeune pourra remplir son obligation en participant à quatre sessions d'une semaine chacune qu'il positionnera lui-même sur une période de trois ans.

Quel nom pour quel message ?

Nommer un dispositif, c'est adresser un message, un signal, c'est dire l'intention qu'on lui confère. Une majorité des membres du COJ ont souligné que l'appellation « service national universel » pouvait avoir un impact symbolique négatif car trop proche du terme « service national militaire ». Associer les jeunes au choix d'une autre dénomination qui ferait sens pour eux est une suggestion du COJ.

Les scénarios envisagés : forme et contenu

Le SNU sera déterminé par ses conditions d'opérationnalité et, à ce titre, il semble incontournable d'en explorer plusieurs formats. Eu égard aux objectifs et aux questions identifiés, le COJ propose quatre scénarios-types, dont il a analysé l'adéquation aux objectifs recherchés ainsi que les inconvénients et avantages relatifs. Ces scénarios, dont l'analyse détaillée est présentée ci-après, sont les suivants :

- Un scénario (1) fondé sur le redimensionnement des dispositifs existants : la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et les dispositifs d'engagement volontaire et bénévole ;
- Un scénario (2) reposant sur deux semaines obligatoires à visée éducative et citoyenne puis deux autres semaines à thématiques au choix (cf. infra) ou un engagement volontaire ou bénévole ;
- Un scénario (3) construit sur une période obligatoire de quatre semaines ;
- Un scénario (4) construit sur une période obligatoire de quatre semaines avec une dominante défense et apprentissage militaire.

Ces scénarios correspondent à des « situations types ». Ils ont donc volontairement un caractère « extrême », ne correspondant pas forcément aux conditions de réussite déterminées. Leur analyse présente néanmoins l'intérêt de mieux cerner les avantages/inconvénients.

Chaque scénario peut en théorie être réalisé en résidentiel (hébergement) ou non, de manière continue ou discontinue. L'analyse dépend en partie des conditions de mise en œuvre et des moyens disponibles. Elle devra donc être approfondie.

Ces différents scénarios pourraient faire l'objet d'expérimentations, par exemple dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), permettant ainsi le développement et la promotion de la formule la plus adaptée, voire l'émergence, après évaluation, d'un scénario hybride.

Le COJ propose d'organiser les contenus en trois volets, chacun comprenant une diversité de thématiques :

- Un volet citoyenneté – engagement

Le volet citoyenneté initie à la vie en société et rappelle les droits, devoirs, valeurs et fonctionnement de la République. Il aborde la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes, les instances et le fonctionnement de la République, l'histoire et le sens des valeurs européennes ; la charte internationale des Droits de l'Homme et la lutte contre les discriminations, et l'éducation à l'environnement au développement durable.

Ce volet comporte une formation aux premiers secours (apprentissage des gestes qui sauvent), initiale ou de rappel et d'approfondissement.

Ces contenus devraient être articulés avec l'enseignement moral et civique (EMC) créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et plus largement avec le parcours citoyen de l'élève⁶ mis en œuvre à la rentrée 2017. Celui-ci s'appuie non seulement sur l'EMC mais aussi sur l'éducation aux médias et à l'information afin de concourir à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Par ailleurs ce volet prévoit la présentation et la promotion des différentes formes d'engagement possible pour les jeunes, et notamment les formes d'engagement citoyen telles que le service civique, la réserve civique, le volontariat associatif en France ou à l'étranger, le bénévolat, etc. Cela peut également prendre la forme d'un engagement militaire (réserves opérationnelles dans le cadre de la garde nationale par exemple).

- Un volet insertion sociale et professionnelle

Il aborde l'information et accès aux droits sociaux, l'éducation à la santé et à la sexualité, la connaissance de l'administration et des services publics, l'éducation au numérique.

Il permet la vérification de l'acquisition des savoirs fondamentaux (repérage de l'illettrisme) et identification des jeunes en situation de décrochage (scolaire, social, professionnel) afin de les informer, d'orienter vers des structures ou réseaux spécialisés. Il permet enfin le repérage des jeunes qui connaissent des problèmes de santé (mal être, addictions, nutrition ...) et leur prise en charge par les acteurs concernés.

- **Un volet militaire** propose des connaissances en matière de défense et de sécurité du pays, une appropriation collective et individuelle du mode opératoire à mettre en œuvre face à une situation de crise, voire un début de formation militaire.

Les scénarios détaillés ci-après font appels aux différents volets thématiques dans des proportions variables.

⁶ De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction par l'élève d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Scénarios

« Une semaine de service national universel »

Il est principalement fondé sur la valorisation et le renforcement de l'existant à partir de la Journée de Défense et de Citoyenneté et des dispositifs d'engagement bénévole ou volontaire.

1) Modalité d'organisation

Ce scénario comporte deux éléments distincts : le premier fondé sur la reconduction de la Journée Défense et Citoyenneté telle que nous la connaissons aujourd'hui (une journée - scénario 1) ou dans une formule élargie à plusieurs jours (une semaine maximum - scénario 1bis). Le second élément est facultatif et propose aux jeunes, en les sensibilisant, en les accompagnant, une expérience d'engagement dans des dispositifs existants (bénévolat associatif, volontariat de service civique, dont la volumétrie est à développer).

2) Contenu

Dans l'option d'une Journée Défense et Citoyenneté renforcée (scénario 1bis), le contenu serait centré sur la citoyenneté et l'engagement ainsi que sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les formats sont adaptés à la durée de cette JDC, ainsi que les modalités de communication (participative, dynamique). Dans sa durée la plus longue, la question du séquençage dans le temps devra être organisée.

Au-delà de cette JDC, les jeunes seraient laissés libres de poursuivre par un engagement sous l'une des formes qui leur aura été présentée.

3) Analyse

Ce scénario répond essentiellement aux objectifs suivants :

Esprit de défense	Mixité sociale	Engagement et citoyenneté	Insertion sociale et professionnelle
1	2	3	1

0 = pas du tout / 1 = un peu / 2 = moyennement / 3 = beaucoup

L'esprit de défense et l'insertion sociale et professionnelle sont un apport de la JDC. La mixité sociale relève des mesures et dispositifs existants. L'engagement et la citoyenneté constituent une dimension dominante.

Principaux avantages :

- Acceptable pour les jeunes (une semaine maximum),
- Appui sur les dispositifs existants et valorisation de ceux-ci,
- Coûts de gestion et financiers maîtrisés.

Principaux inconvénients :

- Mixité sociale en partie dépendante des conditions de réalisation de l'engagement bénévole,
- Dispositif non universel : ne concerne pas tous les jeunes pour l'étape engagement,
- Peu ou pas d'effets sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes compte tenu de la durée réduite de la période obligatoire.

« Deux semaines de participation obligatoire et deux semaines d’engagement volontaire »

Le scénario mixte « Participation-Engagement » définit un tronc commun avec une ouverture à la participation volontaire.

1) Modalité d’organisation

Ce scénario comprend deux semaines de tronc commun et deux semaines, facultatives ou non, selon que le jeune fait le choix de poursuivre son service ou non via un dispositif d’engagement bénévole ou volontaire existant.

2) Contenu

La période obligatoire est consacrée à des contenus communs autour d’une part de l’engagement et la citoyenneté et d’autre part de l’insertion sociale et professionnelle.

Cette période est suivie, au choix, soit par l’engagement dans un dispositif existant (service civique, service volontaire européen, réserve, etc.) ou un dispositif adapté (SMA, SMV, EPIDE⁷), soit par une seconde période obligatoire de deux semaines (une semaine sur l’une des thématiques évoquées supra c’est-à-dire citoyenneté et engagement et insertion sociale et professionnelle ainsi qu’une semaine sur une thématique formation à l’esprit de défense). Ce scénario permet de construire le dispositif avec le jeune, en fonction de son profil, de son projet et de ses envies.

L’engagement répondant à l’objectif visé par la seconde période doit être en cours ou concomitant avec les deux premières semaines (une promesse d’engagement future n’est pas suffisante) sinon cela risque de générer une complexité dans la mise en œuvre et sentiment d’inégalité entre les deux dispositifs pour les jeunes effectuant les quatre semaines consécutives.

Dans tous les cas, à l’issue de la seconde période (constituée de deux semaines thématiques obligatoires ou d’un engagement bénévole ou volontaire), des outils de valorisation du parcours réalisé par le jeune sont proposés. Le service national universel offre alors la possibilité à chacun de valider des compétences acquises, en facilitant l’accès au code de la route ou à la formation de base du BAFA ou encore au certificat CLEA (certificat de connaissances et de compétences professionnelles, dispositif de validation pour des personnes non diplômées, non qualifiées).

⁷ SMA : service militaire adapté, SMV : service militaire volontaire, EPIDE : Etablissements pour l’insertion dans l’emploi

3) Analyse

Ce scénario répond essentiellement aux objectifs suivants :

Esprit de défense	Mixité sociale	Engagement et citoyenneté	Insertion sociale et professionnelle
0 ou 1 (selon l'option choisie)	2	3	2

0 = pas du tout / 1 = un peu / 2 = moyennement / 3 = beaucoup

La mixité sociale est intégrée au cahier des charges. L'engagement et la citoyenneté sont intégrés dans un volet spécifique. L'insertion sociale et professionnelle est comprise dans le tronc commun.

Principaux avantages :

- Universalité du dispositif,
- Durée permettant des temps collectifs et favorisant la mixité sociale,
- Temps disponible pour travailler sur l'insertion sociale et professionnelle,
- Modularité et adaptabilité et en conséquence, l'adhésion et l'implication du jeune dans son service national universel

Principaux inconvénients :

- Caractère obligatoire du tronc commun peu acceptable pour les jeunes (durée longue, obligation vécue comme une contrainte) si non compensé par un volet engagement « à la carte »,
- Coûts de gestion et financiers élevés,
- Mise en œuvre des deux temps, potentiellement complexe.

« Un mois de service national universel »

Le service national pluriel cumule les caractéristiques du premier scénario et du scénario « Participation-Engagement ».

1) Modalité d'organisation

Ce scénario vise à développer l'ensemble des contenus envisagés, y compris les aspects de défense et de sécurité. Il est dit pluriel, en respectant totalement la durée d'un mois.

2) Contenu

Il est construit sur une période obligatoire de 4 semaines, reprenant à la fois le contenu des scénarios précédents (1+2), en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que de citoyenneté et d'engagement. Il permet également de consacrer une semaine à l'esprit de défense.

Aucun lien n'est envisagé *a priori* avec les dispositifs d'engagement volontaire existants puisque tous les jeunes (qu'ils aient ou non déjà vécu une expérience d'engagement) participent aux quatre semaines du service national.

Il doit permettre de repérer les jeunes en difficulté et de les orienter vers des dispositifs adéquats.

Comme dans le scénario précédent, il peut permettre de proposer des éléments de valorisation du parcours du jeune (code de la route, BAFA, ...).

3) Analyse

Ce scénario répond essentiellement aux objectifs suivants :

Esprit de défense	Mixité sociale	Engagement et citoyenneté	Insertion sociale et professionnelle
1 ou plus selon la JDC	3	3	3

0 = pas du tout / 1 = un peu / 2 = moyennement / 3 = beaucoup

L'esprit de défense est un apport de la JDC, mais son contenu est revu. Les objectifs de mixité sociale, d'engagement-citoyenneté et d'insertion sociale et professionnelle sont placés au centre d'un dispositif « service national universel » créé de toute pièce.

Principaux avantages :

- Universalité du dispositif
- Durée permettant plus de temps collectifs et favorisant la mixité sociale,
- Modularité dans le temps,
- Réponse à l'objectif « esprit de défense ».

Principaux inconvénients :

- Caractère obligatoire peu acceptable pour les jeunes,
- Coûts de gestion et financiers très élevés.

« Un mois de service national militaire »

Le service national militaire place le service national universel sous la responsabilité du ministère des Armées.

1) Modalité d'organisation

Ce scénario se base sur une période de quatre semaines avec une formation axée sur la défense et l'apprentissage militaire.

2) Contenu

Ces 4 semaines sont centrées sur le développement de l'esprit de défense et de sécurité, avec une information des jeunes sur ces sujets ainsi qu'une présentation des armées, des forces de sécurité. Une formation aux premiers secours est assurée. Les devoirs des jeunes/des citoyens ainsi que les valeurs de la République sont rappelés/présentés. La question de la citoyenneté (au sens de la participation à la vie démocratique) est également abordée. La détection de l'illettrisme et des jeunes en décrochage est réalisée. Un bilan de santé des jeunes est également mené.

Outre des activités sportives qui permettraient de développer la résistance physique et l'esprit collectif, un apprentissage militaire de base est envisagé.

Le contenu permet également d'informer les jeunes sur les possibilités d'engagement dans l'armée. Ces 4 semaines permettent d'orienter les jeunes en difficulté vers certains dispositifs (missions locales, SMA, SMV, EPIDE, etc.).

3) Analyse

Ce scénario répond essentiellement aux objectifs suivants :

Esprit de défense	Mixité sociale	Engagement et citoyenneté	Insertion sociale et professionnelle
3	3	1	1

0 = pas du tout / 1 = un peu / 2 = moyennement / 3 = beaucoup

L'esprit de défense et la mixité sociale sont placés au cœur d'un dispositif militaire créé de toute pièce. Engagement et citoyenneté et insertion sociale et professionnelle sont travaillés aux marges.

Principaux avantages :

- Durée permettant plus de temps collectifs et favorisant la mixité sociale,
- Réponse à l'objectif « esprit de défense ».

Principaux inconvénients :

- Caractère obligatoire peu acceptable pour les jeunes,
- Coûts de gestion et financiers très élevés,
- Dispositif partiellement universel : ne peut concerner tous les jeunes (inaptitudes, apprentissage militaire),
- Exclusion des aspects engagement (hors militaire) et orientation/insertion.

Point de vigilance :

- La formation militaire prévue suppose une sélection préalable des jeunes, sauf à prendre des risques dans un contexte d'exigences de sécurité élevé. Elle augmente de fait les cas d'inaptitude physique.

Conclusion

Pour une mise en œuvre optimale du SNU, quelle que soit la forme retenue, le COJ identifie les principales conditions de réussite suivantes :

- Le SNU doit rester un dispositif lisible, compréhensible et partagé par tous,
- Les jeunes doivent être perçus et se percevoir positivement, être placés en position de réussite de leur entrée à leur sortie dans le dispositif,
- La valeur ajoutée qu'il apportera aux jeunes doit apparaître de manière claire. Il doit être créateur de droits et les compétences acquises dans ce cadre doivent être reconnues et valorisées dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La question des formes que peuvent prendre cette reconnaissance et cette valorisation mérite d'être approfondie. A titre d'illustration et parmi les idées évoquées, cela pourrait se traduire par des droits à formation acquis sur le Compte Personnel d'Activité (CPA) et mobilisable aussi sur le compte d'engagement citoyen (CEC), ou encore des cotisations retraite, mais aussi par une valorisation dans le cadre des formations professionnelles.⁸

⁸ A l'image des crédits ECTS valorisant l'engagement des étudiants, dispositif généralisé par la loi Egalité et Citoyenneté.